

Note d'unité

RATP Infrastructures ISE | N°2021 D 00032

Décision du 5 février 2021

Décision n° ISE-2021-D00032 du 5 février 2021

**portant délégation de signature du responsable de l'unité technique
Installations et Systèmes Electrique [ISE] du département RATP Infrastructures
Au personnel de l'encadrement de l'unité ISE du département RATP Infrastructures
en matière de sécurité et hygiène sur les opérations avec les entreprises extérieures**

Le responsable de l'unité opérationnelle ISE du département RATP Infrastructures

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu l'Instruction générale 435 [IG 435] en vigueur, relative aux « Missions des responsables de sites de la RATP – Mise en œuvre des dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité des personnes, spécifiques aux lieux de travail » ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 31 décembre 2019 (note générale n°2020-01) au directeur de la Direction des Projets et Ingénierie [DPI] du département RATP Infrastructures par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 17 janvier 2020 (note de département n° RATP Infrastructures 2020-05) au responsable de l'unité technique ISE par le directeur de la DPI du département RATP Infrastructures ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- M. Nicolas BOSC-BIERNE, chef des projets ou à ;
 - o RER A et L14 – Renouvellement patrimonial Colonnes sèches
 - o RER A - Remplacement du PR de ST Mandé
 - o Programme de mécanisation – création de 5 escaliers mécaniques prioritaires ;
- M. Jeffrey BOULLENOT, chef des projets ou à ;
 - o Programme 2016-2018 – Renouvellement des ASI et convertisseurs Métro
 - o Métro et le RER – Programme de maintenance des Alimentations Sans Interruption – 2018-2020
 - o Maintenance patrimoniale des onduleurs tramway sur la période 2021-2023



- RNM – Barbès – remise en conformité du bandeau vétuste
- Renouvellement des batteries et chargeurs du Métro et du RER – programme 2022-2024 ;
- M. Laurent CAYREL, chef du projet ou à ;
 - Métro et RER - Mise à niveau de la ventilation confort des locaux exploitants – MP ;
- M. Dider CHOLLET, chef des projets ou à ;
 - Renouvellement PEF Metro – 2016-2019
 - Renouvellement PEF Metro – 2021-2026 ;
- Mme Marina ESCORNE, cheffe du projet ou à ;
 - EXOM
- Mme Peggy GILLET, cheffe des projets ou à ;
 - Maintenance patrimoniale des canalisations Métro - 2021-2023
 - Décret 2010 - Mise en conformité des installations électriques du Métro - période 2020-2023
 - RER - Mise en conformité des installations électriques relative au décret 2010 - Période 2020-2023
 - L04 - Renouvellement du câble Torsanyl en tunnel - Phase REA
 - Projet retrait câbles morts – Métro – 2021-2023 ;
- M. François GUIDICELLI-SENDRA, chef du projet ou à ;
 - Installation de DFF sur les stations ABBESSES et LAMARCK ligne 12 ;
- M. Goran JANKOVIC, chef des projets :
 - Renouvellement sono métro/RER – TV conducteur Métro – RAF 2015
 - Renouvellement de la détection incendie dans les escaliers mécaniques 2016-2019
 - Renouvellement de la détection incendie dans les escaliers mécaniques 2019-2020
 - Programme de renouvellement BAM – 2019-2021
 - Port Royal - Installation et réception du système de sécurité incendie - Mandat de projet
 - RER B – Gare Saint-Michel Notre Dame – mise en conformité du système de sécurité incendie ;
- M. Marc MORCHOISNE, chef des projets ou à ;
 - Renouvellement des BAES Métro – Programme 2018-2020
 - Renouvellement des BAES RER – Programme 2018-2020
 - Programme BAES Métro - Renouvellement de l'éclairage de sécurité - 2021-2023
 - Projet Eclairage progressif tunnel – Métro – 2021-2023 ;
- M. Christian NAVARRE, chef des projets ou à ;
 - Programme PEP 2018-2020
 - Renouvellement des compresseurs pour le métro – période 2018-2020
 - Traitement patrimonial des postes épaissements des réseaux Metro et RER
 - Renouvellement des compresseurs - programme 2021-2023 ;
- M. Ludovic PANNEREC, chef du projet ou à ;
 - Toul - renouvellement de l'installation de SSI ;
- M. Thierry POUX, chef des projets ou à ;
 - RER A – SAS Nanterre Université -Lot 2 – Travaux d'installations électriques – Phase travaux
 - L14 – PCC- Renouvellement des ASI – Phase réalisation
 - Maintenance et sécurisation des canalisations du Métro pour 2019-2020
 - RER – Mise en conformité des installations électriques relatives au décret 2010
 - Décret 2010 – Mise en conformité des installations électriques du Métro – période 2019-2020
 - Renouvellement des batteries et chargeurs PCC L. 13, Bourdon et Toul – programme 2021-2023 ;



- M. Thomas RATSIMBAZAFY, chef des projets ou à ;
 - o Renouvellement des grilles de fermetures automatiques - 2018-2020
 - o RER A - Auber - renouvellement de 4 trottoirs roulants - MP
 - o L04 - Renouvellement TR1 - TR3 de Montparnasse
 - o Renouvellement Escaliers Mécaniques 2019-2020
 - o Renouvellement des escaliers mécaniques 2020-2025
 - o Maintenance patrimoniale des fermetures automatiques – 2021-2023 ;

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins et dans le cadre de l'activité de l'unité opérationnelle ISE :

- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre, par la RATP en tant qu'entreprise utilisatrice, des prescriptions définies par les articles R.4511-1 à R.4515-11 du code du travail et applicables aux interventions d'une ou plusieurs entreprises extérieures sur un site de la RATP pour les besoins d'une opération réalisée dans le cadre de l'activité de l'unité opérationnelle ISE, quel que soit sa nature, pour laquelle le département RATP Infrastructures est donneur d'ordre au sens de l'IG 435. Ces actes sont notamment les procès-verbaux des inspections communes préalables et les plans de prévention.

- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des prescriptions définies par les articles R.4532-1 et suivants du code du travail et incombant à la RATP en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil. Ces actes sont notamment les lettres de mission désignant les coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées dans l'article 1, de donner délégation à:

- M. Didier CHOLLET, adjoint au responsable d'unité

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site Internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 5 février 2021

Jean-Paul GEORGES
Responsable de l'unité technique ISE